

Article "Déconfinement - Les mesures à Nice "

Tags de l'article:

Description :

La Ville de Nice prend un certains nombre de mesures à l'heure du déconfinement

Port du masque obligatoire

Afin de prévenir la propagation du virus Covid-19, [l'arrêté n° 2020 - 01515 du 12 mai 2020](#) édicte qu'il est obligatoire de porter un masque de protection couvrant le nez et la bouche sur le domaine public et ses dépendances, sur les lieux publics et sur les lieux susceptibles d'accueillir du public de la commune de Nice, dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent pas être garanties.

La Ville de Nice a mis à disposition des masques gratuitement pour les niçois, si vous ne les avez pas encore demandés, [inscrivez-vous en ligne](#) jusqu'au 10 mai. Pour ceux qui n'ont pas encore fait la démarche, il sera toujours possible de s'inscrire après le 11 mai avec une distribution centralisée sur le site du CUM - Centre Universitaire Méditerranéen - Nice – 65 promenade des anglais de 8H30 à 16H30.

[Plus d'infos](#)

Déplacements et transports

Attentive à la santé de tous à l'approche du déconfinement, la Ville de Nice a souhaité un redémarrage encadré des transports en commun pour accompagner la reprise de l'activité économique tout en garantissant le respect de la distanciation sociale.

La réouverture des transports est accompagnée par une offre alternative de mobilité plus accessible afin de soulager les transports en commun et promouvoir les modes de déplacements doux. Parmi ces mesures figure un plan vélo expérimental sur certaines artères de la Ville.

Nous vous invitons à prendre connaissance des étapes et des mesures accompagnant la reprise des déplacements dès le 11 mai prochain et visant à accompagner les habitants du territoire dans leurs mobilités, le plus sereinement, durant cette phase cruciale.

[Plus d'infos](#)

Stationnement sur voirie

Le stationnement sur voirie reste gratuit jusqu'au 30 juin inclus.

Abrogation des arrêtés spécifiques

- La Promenade des Anglais sera ouverte au public dès lundi 11 mai.
- Les sorties pour loisir et pratique sportive ne seront plus limitées à certains horaires.
- Les couvre-feu prennent fin lundi 11 mai à 6h.
- L'arrêté préfectoral interdisant l'accès au port sera également abrogé.

Réouverture des parcs et jardins

- Ouverture des parcs et jardins lundi 11 mai.
- Les aires de jeux pour enfant restent fermées et le miroir d'eau reste à l'arrêt.
- 11 parcs répartis sur la ville (Arson, Banville, Caressa, Square Leclerc et kiosque à musique de la Coulée verte, Dorgelès, Chambrun, Monastère de Cimiez, Villa Masséna, Carras, jardin Vérola de Saint Isidore) seront réservés de 7h à 12h à nos séniors. À partir de 9h20, des activités de remise en forme leur seront proposées sur inscription en appelant l'Office municipal des Seniors (04.89.04.65.03) à partir de lundi.

Réouverture des écoles

À partir du 12 mai, **les élèves de Grande section, CP et CM2 seront accueillis par groupe de 15 maximum en élémentaire et 10 en maternelle.**

La Ville de Nice met à profit pour cette rentrée l'expérience de ses 40 écoles ayant accueilli les enfants des personnels soignants et prioritaires depuis le début de la crise sanitaire.

Dans nos 154 écoles, les personnels de la Ville de Nice (ATSEM, agents d'entretien et de restauration, animateurs) veilleront à la mise en place, en lien avec les directeurs d'école et les enseignants, de **toutes les mesures sanitaires nécessaires** : savon, gel hydro-alcoolique, masques alternatifs à disposition des enfants en élémentaire, respect des mesures barrières, aménagement des salles et des réfectoires notamment.

[Plus d'infos](#)

Réouverture progressive des crèches municipales

S'agissant de l'accueil de nos tout-petits, **la quasi-totalité des crèches municipales seront ouvertes dès le mardi 12 mai.**

Les établissements Petite enfance de la Ville de Nice bénéficieront pour cette rentrée de l'expérience des crèches ayant accueilli les enfants des personnels soignants et prioritaires depuis le début de la crise sanitaire.

La reprise se fera selon les principes d'organisation suivants :

- Organisation des groupes de 10 enfants maximum ne devant pas se croiser ;
- Mise à disposition pour chaque groupe d'enfant d'un espace individuel d'activité, une salle de repos et une salle de bain individuelle. Ces espaces ne seront pas mutualisés ;
- Maintien des horaires d'accueil de 7h30 à 18h30.

[Plus d'infos](#)

Reprise des accueils de loisirs

38 centres de loisirs répartis sur l'ensemble du territoire niçois pourront accueillir les enfants sur les mercredis jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours dans le respect des recommandations sanitaires.

[Plus d'infos](#)

Commerces et marchés alimentaires

- Réouverture des marchés alimentaires le mardi 12 mai.
- Réouverture envisagée des bouquinistes le samedi 23 mai et de la brocante le lundi 25 mai.
- Maintien de la fermeture des marchés non sédentaires jusqu'au début du mois de juin.

Label Nice Sanitaire

La Ville de Nice met en place un label sanitaire pour les entreprises et commerces assurant le respect des mesures sanitaires de lutte contre le COVID-19.

Ce label permettra d'aider les entreprises à mettre en œuvre les prescriptions de sécurité sanitaire et de rassurer les clients et les salariés sur le respect des gestes barrières et les mesures sanitaires de distanciations sociales.

[Plus d'infos](#)

Activités et loisirs

Réouverture des bibliothèques

A partir du 13 mai, les bibliothèques Louis Nucéra, Raoul Mille, Caucade, Saint Roch et Fontaine du Temple récupéreront les documents prêtés avant le confinement.

Du 18 au 23 mai, ces mêmes bibliothèques proposeront un système de « drive » sur rendez-vous pour les lecteurs qui ont réservé des documents.

L'accès au public de ces bibliothèques sera possible du 25 au 29 mai avec une jauge limitée et contrôlée pour les opérations de prêt.

L'accueil du public dans l'ensemble des bibliothèques du réseau se fera à partir du 2 juin en horaires d'été (à l'exclusion de la consultation prolongée de documents).

Réouverture des Musées

Dès le 13 mai, nos plus grands espaces, comme le MAMAC, le Musée Matisse et le Musée Masséna, seront réouverts avec des jauges maîtrisées et régulées.

D'ici la fin du mois, nous ouvrirons progressivement les musées d'Archéologie Nice Cimiez, d'Art naïf, de Préhistoire Terra Amata, de la Photographie, le Museum d'histoire naturelle, le Palais Lascaris, et L'Artistique (partie espace donation Ferrero).

La superficie des musées niçois, leurs configurations et leurs effectifs nous permettent en effet d'envisager sereinement cette réouverture progressive.

Activités sportives

- Tous les équipements sportifs municipaux (piscines, gymnases, stades) resteront fermés.
- La pratique sportive de plein air (jogging et vélo par exemple) pourra reprendre avec à chaque fois l'exigence du respect des gestes barrières.
- Les terrains de tennis seront ouverts uniquement pour des matchs ou entraînements avec deux personnes au maximum, sous le contrôle des clubs et pour leurs seuls licenciés. Les vestiaires et club house demeureront fermés.

Activités nautiques et de plaisance

Les plages

Nous travaillons en lien avec la Préfecture pour déterminer les conditions dans lesquelles, après avoir géré méthodiquement le déconfinement dans les transports, les écoles et les espaces publics, nous pourrions envisager la réouverture des plages.

Cela sera un travail précis pour permettre de répondre à l'attente de nombreux Niçois, tout en garantissant la sécurité et la santé de chacun.

Les Ports

Activité limitée à la plaisance de loisirs, aux navigations locales (originaires uniquement du territoire national, excluant donc Monaco et l'Italie) et limitées à un rayon de 100km.

La croisière demeure interdite.

Pour l'heure les ferries demeurent interdits au Port de Nice.

AnimaNice

Les centres étant tous utilisés pour les structures d'animation accueillant les enfants non scolarisés dans les écoles, ils ne seront donc pas réouverts pour l'accueil de leur public habituel.

Le conservatoire

En complément de cours dispensés en visio, qui ont été un véritable succès, l'activité présentielle du Conservatoire reprendra le 18 mai avec : les étudiants en préparation d'examens diplômants, à raison de 30 élèves par jour au maximum. Pas de cours collectifs avant septembre (chorales, orchestres, etc.).

Pour la danse, nous attendons les décisions du Gouvernement sur les salles de danse. Mais si la reprise est possible, les cours seront limités à 8 élèves au maximum pour une salle de 200 m² avec désinfection systématiques des sols et barres entre chaque cours.

Démarches administratives

Les cimetières

Ceux-ci rouvriront aux horaires habituels. Les personnes assistant aux cérémonies d'inhumation pour pourront pas être plus de 20, pour le moment.

Les mariages

Ces derniers restent reportés, sauf cas d'urgence.

Un dispositif est à l'étude pour multiplier les lieux de célébration hors mairie lorsque les mariages pourront à nouveau être célébrés.

Naissances

- Poursuite de l'organisation et dispositif actuel avec télédéclaration des naissances.
- Lundi au vendredi 7h30-16h puis 9h30-18h. Fermeture le samedi.
- Rendez-vous obligatoire pas de réception du public sans rdv (sauf urgence).
- Télédéclaration par mail pour les naissances / reconnaissances.

[Plus d'infos](#)

Formalités Administratives

Corvesy

- Ouverture proposée : Les lundis, mercredis et vendredis de 7h30 à 13h ; les mardis et jeudis de 14h à 19h30.
- 2 guichets formalités rapides dont un réservé aux séniors.

[Plus d'infos](#)

Etat civil

(délivrance des actes notaires, avocat, usagers et mentions sur les registres), registres : Actes notaires/avocats du lundi au vendredi 7h30-16h.

Gabriel Fauré

- Fermeture du site pour les nouveaux rdv et formalités.
- Ouverture du site uniquement pour les remises de titre CNI et passeports : du lundi au vendredi 10h-16h sur RDV.

[Plus d'infos](#)

Service de l'accueil des étrangers

Mardi, jeudi et vendredi 7h30-13h.

[Plus d'infos](#)

Mairies de territoires et annexes

- Les 9 mairies de territoires recevront sur rendez vous entre 10h et 16h.
- Réouverture progressives des mairies annexes. Pour la semaine du 11 au 18 mai réception sur RDV pour délivrer les titres en attente.

[Plus d'infos](#)

Guichet unique Nice Facile

Pour l'accompagnement des familles, le Guichet unique réouvre ses portes en privilégiant la prise de rendez-vous par téléphone (04.97.13.45.00).

Toutes les infos également [dans la rubrique Nice Facile](#).

Création le 14/05/2020